

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET SPAC

Exercice 2023

Section de fonctionnement

Recettes année	170 368,40
Dépenses année	219 518,53
Résultat année	-49 150,13

Résultat antérieurs R002 289 688,94

Si négatif mettre -

Excédent cumulé	240 538,81
Déficit cumulé	0,00

section d'investissement

Recettes année	84 091,80
Dépenses année	65 281,09

Résultat année 18 810,71

Résultat reporté R001 72 985,51

Si négatif mettre -

Résultat cumulé	0,00
déficit excédent	91 796,22

Affectation du résultat de fonctionnement

L'excédent de fonctionnement doit en priorité être affecté au financement de la section d'investissement

Résultat excédentaire d'investissement	91 796,22
Résultat déficitaire d'investissement	0,00
prise en compte des restes à réaliser :	
*dépenses	0,00
*recettes	0,00

excédent de financement réel	91 796,22
besoin de financement réel	0,00

Affectation du résultat 2023
Au budget Primitif 2024

0,00	en investissement(1068)
240 538,81	R002

Définition des restes à réaliser : les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et des recettes juridiquement certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes. Ils sont inscrits au compte administratif et justifiés. Le représentant de l'Etat, dans l'exercice de son contrôle de sincérité du compte administratif est habilité à demander la production de ces justificatifs.

Fait à Risch, le 12/04/24
 le Vice Président du Siebag
 REON Etienne